

Conseil portuaire du 6 novembre 2015

Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille quinze, le vendredi 6 novembre à 14 heures 30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents :

Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire,
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,
Serge BITEAU, Maurice GUILDOUX, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,
Bernard BARBIER, Philippe MALSACRE représentant les associations,
Jean-François GARENNE représentant les professionnels.

Absents excusés :

Philippe LEROY, Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ordre du jour :

- 1- Bilan saison 2015,
- 2- Prévision travaux 2015/2016,
- 4- Tarifs 2016,
- 5- Questions diverses.

1- BILAN SAISON 2015

Monsieur MOUCLIER donne lecture du bilan de la saison 2015.

a- Contrats annuels et amodiataires au 01/10/2015

• Contrats amodiataires :

Contrats arrivés à échéance au 30/06/2015 :

Forfait 7 ans : **2008/2015** : 3 : Les 3 ont été renouvelés en contrat annuel (3 de 6 à 6.99m)

Total : 3 contrats amodiataires échus

Contrats toujours en cours :

Forfait 4 ans : Néant

Forfait 7 ans : **2009/2016** : 3 (1 de – de 6m, 1 de 6 à 6.99m, 1 de 7 à 7.99m).

Total : 3 contrats amodiataires en cours

• Contrats annuels (y compris les suspensions de contrat):

- de 6m :	96	9 à 9.49m :	21
6 à 6.49m :	131	9.50 à 9.99m :	24 (dont 3 catamarans)
6.50 à 6.99m :	114	10 à 10.99m :	44 (dont 2 catamarans)
7 à 7.49m :	66	11 à 11.99m :	15 (dont 4 catamarans)
7.50 à 7.99m :	39	12 à 12.99m :	7
8 à 8.49m :	45	13 à 13.99m :	4
8.50 à 8.99m :	48	14 à 14.99m :	3

Total : 657 contrats annuels

• Suspension de contrat :

Rappel du règlement :

« Un plaisancier, titulaire d'un contrat de garantie d'usage de poste d'amarrage annuel au port de Saint-Denis d'Oléron depuis plus de trois ans, a la possibilité de suspendre son contrat pour une durée minimale de 12 mois consécutifs...

Cette suspension peut être renouvelée deux fois (soit une durée maximale de trois ans consécutifs)... Pendant la durée de la suspension de contrat, le plaisancier sera exonéré de la taxe d'amarrage annuelle. La facturation reprendra à partir de la date de fin de la suspension... Des frais de gestion seront demandés annuellement (50€/an). »

Nombre de suspensions de contrat au 01/10/2015 :

- de 6m :	2	8 à 8.49m :	3	
6 à 6.49m :	1	9.50 à 9.99m :	1	
6.50 à 6.99m :	2	10 à 10.99m :	1	
7.50 à 7.99m :	2	11 à 11.99m :	2	
		12 à 12.99m :	2	Total : 16 suspensions de contrat

• Résiliations :

- de 6m :	4	9 à 9.49m :	2	
6 à 6.49m :	6	9.50 à 9.99m :	2	
6.50 à 6.99m :	6	10 à 10.99m :	1	
7 à 7.49m :	3	11 à 11.99m :	/	
7.50 à 7.99m :	3	12 à 12.99m :	1	
8 à 8.49m :	2	13 à 13.99m :	1	
8.50 à 8.99m :	/	14 à 14.99m :	/	Total : 31 résiliations

• Liste d'attente :

Nombre d'inscriptions du 01/01/2015 au 01/10/2015 : **42 inscriptions** (contre 63 inscriptions du 01/01/2014 au 01/10/2014).

Au 01/10/2015, la liste compte :

- de 6m :	39	9 à 9.99m :	26	
6 à 6.99m :	141	10 à 10.99m :	26	
7 à 7.99m :	58	11 à 13.99 :	28	
8 à 8.99m :	40	+ de 14m ou catamaran :	4	Total : 362 inscriptions
				+ 27 inscriptions pour changement de navire ou de d'emplacement.

Monsieur CHARLET précise qu'une quarantaine de personnes ont refusé une proposition de place annuelle qui leur avait été faite au port de Saint-Denis en 2015, voire au 1^{er} janvier 2016, et ont donc reporté leur demande pour un délai minimum d'un an.

Il fait également remarquer la baisse sensible des inscriptions sur la liste d'attente (- 33%).

Rappel du règlement :

« ... En cas de refus de la proposition, le demandeur conserve tout de même sa date d'inscription et donc son rang sur la liste d'attente. Un délai minimum d'une année sera appliqué avant que le port ne lui fasse une seconde proposition. Le demandeur sera radié de la liste ou réinscrit en fin de liste au bout de deux refus. »

Monsieur BITEAU fait remarquer que la fiche d'inscription comporte maintenant la date à laquelle les personnes qui s'inscrivent, souhaitent être sollicitées.

Pour lui, il y a ambiguïté car c'est le rang dans l'ordre chronologique d'inscription qui compte pour l'attribution d'une place.

Cet élément supplémentaire peut fausser la position réelle des demandeurs sur la liste d'attente dans la mesure où dans le cas d'une accélération de libération de postes, on pourrait avoir une accumulation de personnes en tête de liste mais qui ne pourraient être sollicitées, la date choisie n'étant pas atteinte.

De plus, il fait remarquer qu'un délai minimum est prévu pour une proposition de place après un premier refus mais qu'il n'y a pas de maximum, ce qui peut s'entendre : « à la discrétion du Port ».

Monsieur BITEAU ne demande pas au Conseil Portuaire de s'exprimer, il laisse seul juge l'autorité portuaire de prendre en compte ou non ses remarques.

b- Escales, Hebdo/Mensuel et forfait hiver, Mouillage, Zone technique et parking à terre, Cale de mise à l'eau (en nombre de séjours)

- Escales :

	<i>Nombre de séjours 2014</i>	Nombre de séjours 2015	<i>Nombre de nuitées 2014</i>	Nombre de nuitées 2015
Janvier	3	4	3	11
Février	2	5	2	8
Mars	45	32	60	44
Avril	166	181	278	273
Mai	358	474	555	739
Juin	557	565	1032	1072
Juillet	769	797	1851	1653
Août	803	952	1729	1943
TOTAL	2703	3010	5510	5743

Monsieur MOUCLIER précise que l'activité au port était très bonne début juillet, puis a baissé, sans doute, à cause d'un temps un peu maussade.

- Hebdo/Mensuel, forfait hiver:

		Nbre de séjours 2014	Nbre de séjours 2015
Forfait Hiver	FH Monocoque	22	23
	FH Multicoque	4	4
Total forfait hiver		26	27
	Janvier		4
	Février		
	Mars		4
	Avril	31	46
	Mai	16	29
	Juin	33	38
	Juillet	51	81
	Août	52	63
Total Contrats hebdo/mensuels		183	265

- Zone technique et parking à terre :

Nombre de nuits	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Total
Zone technique	93	86	143	213	188	183	213	98	1217
Parking à terre	1023	885	987	846	682	685	801	848	6757

- Cale de mise à l'eau :

	Quantité 2014	Quantité 2015
Cale de mise à l'eau	220	191
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau	172	182
Cale mise à l'eau Forf. Annuel	12	13
Cale Mise à l'eau VNM Forf Annuel		
Cale Professionnel Forf Annuel	3	3
Cale de Mise à l'eau JetSKI	75	90
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau Jet Ski	25	29
Total	507	508

Monsieur MOUCLIER précise qu'un agent portuaire a été embauché au port du 11/07/2015 au 23/08/2015 afin de faciliter le stationnement des véhicules et remorques sur le parking nord, et réduire le nombre d'accès frauduleux à la cale de mise à l'eau.

Cette mesure a été bénéfique, mais encore trop de personnes utilisent la cale sans en avoir le droit, omettant volontairement de noter une date de validité sur leur vignette de stationnement.

Monsieur GARENNE propose de préciser sur la vignette, que s'il n'y a pas de date inscrite le jour du passage, le plaisancier sera verbalisable.

- Chiffre d'affaires par redevance (arrêté au 31/08/2015)

	2014	2015
Escale	103 175.61 €	115 663.06 €
Hebdo/Mensuel	128 253.97 €	131 423.86 €
Mouillage	12 399.62 €	10 378.98 €
Zone technique	4 430.84 €	3 649.31 €
Parking à terre	8 171.55 €	6 044.10 €
Forfait hiver	8 758.95 €	8 825.61 €
Cale de mise à l'eau	1 794.80 €	1 608.15 €
Cale 5 passages	3 702.30 €	4 510.65 €
Cale Jet ski	644.20 €	782.80 €
Cale Jet ski 5 passages	757.50 €	887.40 €
Cale forfait annuel	2 764.20 €	3 024.45 €
Cale forfait annuel prof.	1 377.00 €	1 392.00 €
Inscription liste d'attente	2 700.00 €	1 650.00 €
Suspension de contrat	250.00 €	350.00 €
Remorquage	168.00 €	24.00 €
Badge abonné	360.00 €	340.00 €
Divers		152.20 €
Total	279 708.54 €	290 706.57 €

Au 30/10/2015, la régie s'élevait à 340 210.90€ (hors contrats annuels et amodiataires).

c- Libération d'emplacements 2015

Comme les années passées, les plaisanciers qui ne pensaient pas utiliser leur navire pendant une partie de la saison estivale (soit 2 mois consécutifs entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, ou 6 semaines consécutives entre le 1^{er} juillet et le 31 août) ont pu le sortir et le stocker sur le parking à terre ou sur un emplacement de leur choix.

Une aide forfaitaire de 200€ en compensation des frais de manutention, de transport et de stockage du navire, ainsi que la rétrocession pour la location de la place libérée leur seront versées en fin d'année.

21 plaisanciers ont signé cette convention de libération d'emplacement, et ont ainsi permis au port de répondre favorablement à une cinquantaine de demandes saisonnières.

Montant des contrats hebdo/mensuels encaissé sur ces places :	16547.88€
+ Montant du stationnement sur le parking à terre :	1210.95€
- Montant de l'aide forfaitaire :	4200.00€
- Montant des remboursements sous-location :	5004.77€

TOTAL :	8554.06€

d- Pavillon bleu : Compte rendu de la visite du 10 août 2015

« Bonne mise en œuvre des critères Pavillon Bleu. Vous avez bien affiché de manière complète les critères Pavillon Bleu et supprimé les anciens logos. Pour le plan du port à renouveler, pensez à vous mettre en relation avec notre équipe afin de voir ensemble ce qu'il manque et pour avoir des conseils sur sa structure. Vous avez pris en compte les recommandations de l'an passé au sujet du guide des marées 2015 avec l'intégration du logo Pavillon Bleu et les informations demandées. Très belle initiative pour la réalisation du dossier de déclaration préfectorale sur le plan de gestion environnementale portuaire, ainsi que l'étude d'incidence Natura 2000. En termes d'amélioration, nous vous incitons à améliorer la signalétique pour l'économie d'eau au niveau de vos blocs sanitaires, et de mettre du savon au niveau des sanitaires près de la zone de carénage. »

2- PREVISION TRAVAUX 2015/2016

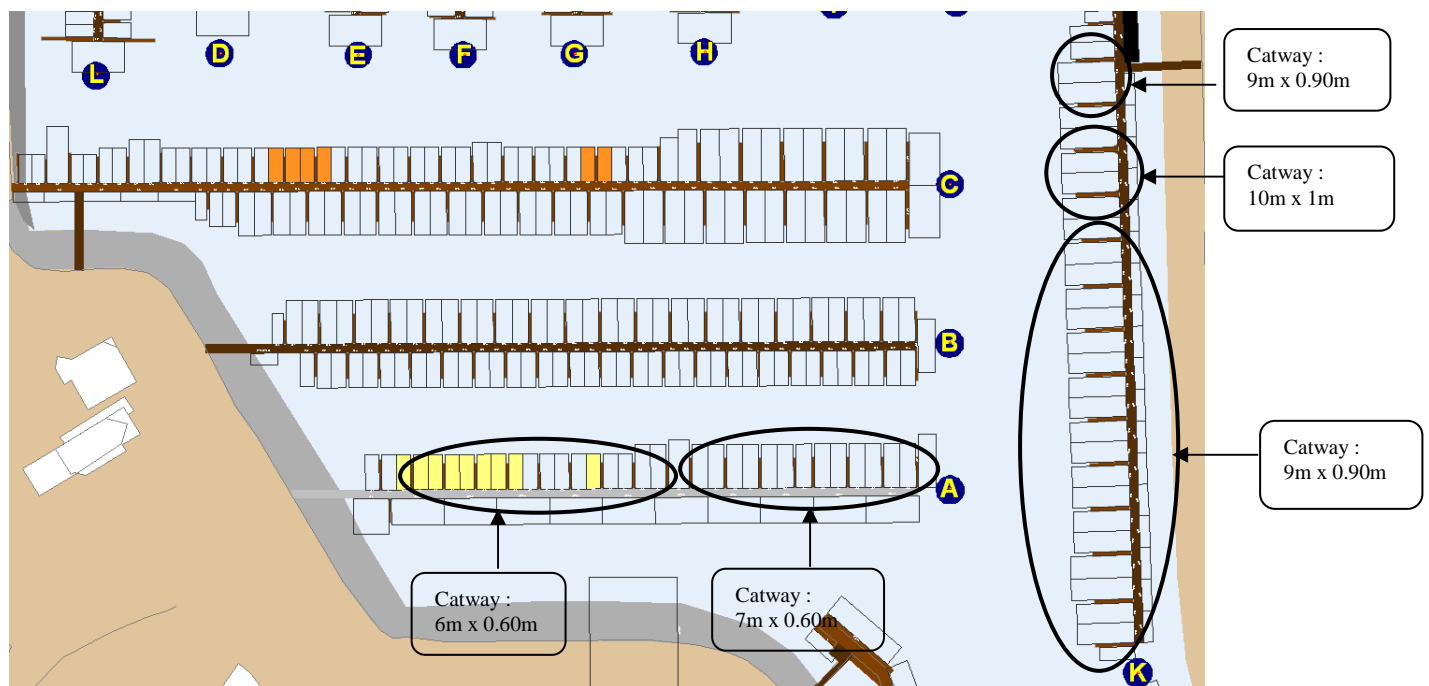
1- Dragage – Hiver 2016/2017

Le dossier relatif à l'autorisation de dragage est en cours d'étude.

La société Idra Environnement a été sollicitée pour effectuer les prélèvements et analyses des sédiments, et consultation des entreprises.

2- Pour un meilleur amarrage des bateaux et plus de confort pour les plaisanciers, Monsieur CHARLET propose d'augmenter la longueur de certains catways.

Plan du port avec les tailles des catways à ce jour :



Deux solutions sont envisageables :

- A ce jour, la panne A est composée de catways de 6m et 7m, pouvant accueillir des navires jusqu'à 10.50m.

Une des solutions serait d'acheter 8 catways de 8m qui remplaceraient 8 catways de 7m de la panne A ; ces 8 catways de 7m remplaceraient 8 catways de 6m également de la panne A.

Les 8 catways de 6m restants remplaceraient des catways trop courts sur le petit bassin.

Coût d'un catway de 8m : 1770 € HT

- La panne K est composée de 2 catways de 10m et de 12 catways de 9m ; la panne C de catways de 6m, 7m et 8m (en plus des catways de 9m installés en bout de panne).

La deuxième solution serait d'acheter 8 catways de 10m qui remplaceraient 8 catways de 9m de la panne K ; ces 8 catways de 9m remplaceraient 8 catways plus courts de la panne C (côté petit bassin) ;

les 8 catways de 8m remplaceraient les catways de 7m de la panne A, et ainsi de suite comme énoncé précédemment.

Coût d'un catway de 10m : 2850 € HT

Le problème de cette hypothèse provient de la largeur des catways. En effet, ceux de 10m ont une largeur d'un mètre contrairement à ceux de 9m dont la largeur est de 0.90m et ceux de 6/7/8m de 0.60m.

Les box seraient donc trop étroits sur la panne C, ce qui entraînerait la suppression d'une place.

Ces projets sont encore en étude.

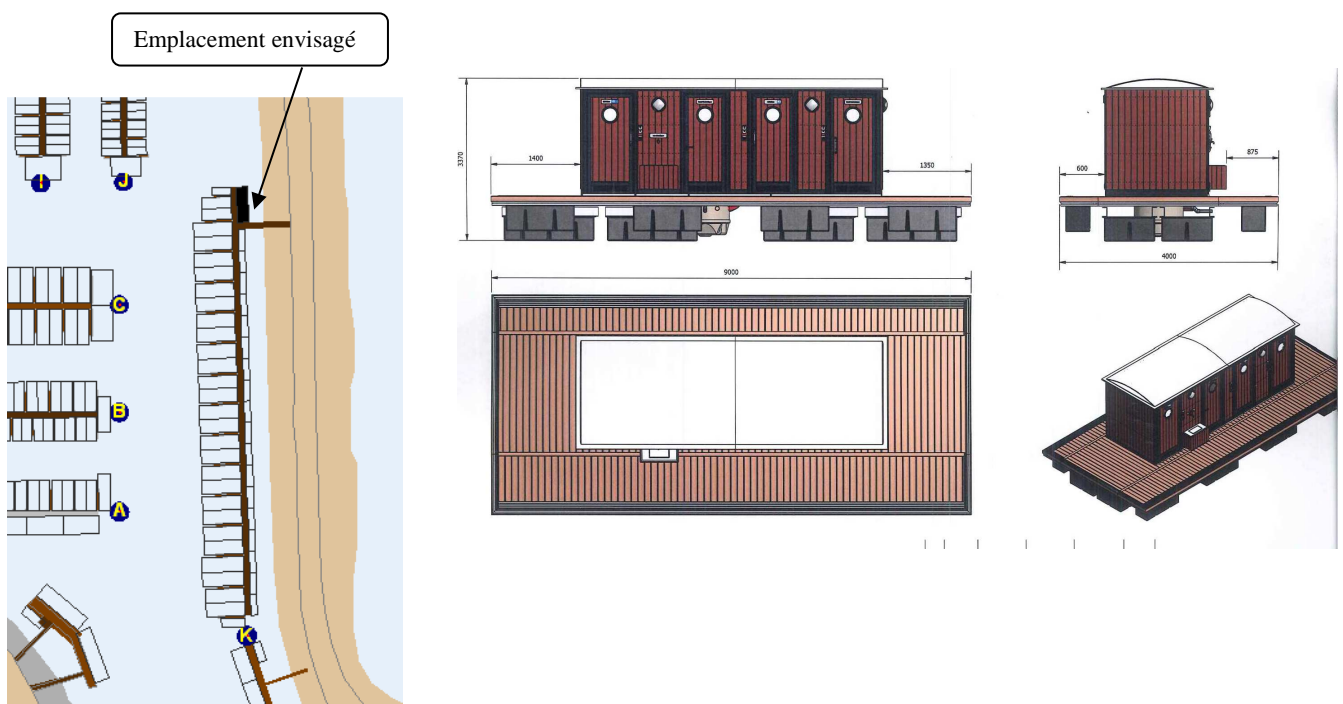
3- Rénovation de catways : objectif de 50 unités.

4- Remplacement et mise en place de bornes électriques temporisées sur les bouts de ponton qui ne sont pas encore équipés.

5- Monsieur MOUCLIER a demandé un devis pour remplacer les charnières de passerelles abimées.

6- Monsieur CHARLET rappelle que des cendriers ont été fixés en haut de chaque panne cet été, mais qu'il faudrait sans doute communiquer sur le sujet au vu de la quantité de mégots jonchant le sol.

7- Monsieur MOUCLIER a fait une demande d'étude pour un bloc sanitaire flottant, qui pourrait être situé derrière la panne K, composé d'un WC et d'une douche pour les personnes à mobilité réduite, d'un WC simple ainsi qu'un petit local pour y stocker la remorque.



Coût du projet : 110 K€ HT hors raccordement.

Ce projet n'est pas envisageable compte tenu du budget à prévoir.

Monsieur CHARLET annonce donc une rénovation du bloc sanitaire existant situé sur le parking nord : peinture, rajout d'accessoires...

3- TARIFS 2016

Monsieur BITEAU s'explique sur son calcul de la nouvelle taxe foncière, à partir des éléments de calcul transmis par l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN). Monsieur MOUCLIER répond qu'il lui manque des éléments pour le faire et il annonce par ailleurs que les services fiscaux ont majoré

la capacité d'accueil des bateaux dans le Port, ce qui a conduit à une réclamation afin d'obtenir un dégrèvement et une régularisation pour les années à venir.

La taxe foncière par bateaux calculée par Monsieur GARENNE, à partir de la somme versée et le nombre de bateaux retenu par les services fiscaux est de 64 €, soit un peu plus de 20% d'augmentation.

Monsieur BITEAU annonce l'inflation 2014, référence pour la discussion des tarifs 2016, celle-ci est 0,1%. Il ajoute que les salaires et les pensions de retraite sont gelés et qu'il serait sage de ne pas augmenter trop fortement les tarifs, qu'une limite de 1 % permettrait de compenser la hausse de la taxe foncière sans pénaliser les travaux à venir, en particulier le dragage.

L'ensemble du Conseil Portuaire s'exprime favorablement pour ce taux qui sera proposé au Conseil Municipal.

Les tarifs pour les petites prestations ne seront pas augmentés.

4- QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur BITEAU demande à Monsieur MOUCLIER s'il accepterait de communiquer au Conseil, les informations concernant la teneur des interventions, lors des réunions de l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique (APPA), auxquelles il participe.

2- Monsieur MOUCLIER souhaiterait la mise en place d'un site internet propre au port.

3- Monsieur BITEAU signale que de nombreux usagers entretiennent eux-mêmes leur bateau et qu'ils utilisent pour la protection de leur moteur contre le risque de gel l'hiver, de l'antigel automobile éthylène glycol qu'ils font aspirer dans le circuit primaire de refroidissement.

Ce produit est toxique. Rejeté dans l'eau même en petite quantité, il est nocif pour le biotope.

Il suggère que soit utilisé, le mono-propylène glycol (MPG) utilisé par les chauffagistes pour les pompes à chaleur ou les planchers chauffants, car celui-ci est sans danger pour l'environnement.

Monsieur le Maire demande qu'une note soit faite dans ce sens et qu'elle soit transmise aux différents chantiers.

4- Monsieur CHARLET annonce que le personnel du port va être un peu modifié suite à la démission de Monsieur Rudy PERREIRA.

5- Monsieur MOUCLIER annonce qu'il serait intéressant, d'un point de vue environnemental et écologique, de proposer la possibilité d'acheter des produits cosmétiques à la capitainerie (gel douche, shampoing...) et d'entretien (liquide vaisselle...) naturels ou bio.

Une demande de prix a déjà été faite auprès de « Léa Nature » situé près de La Rochelle.

6- Monsieur MALSACRE fait la constatation que, malgré le rappel du règlement concernant les moteurs qui doivent être en position basse du 1^{er} avril au 31 octobre, certains restent réfractaires et laissent toujours leur moteur en position haute.

L'ensemble des membres du conseil portuaire trouve qu'il est utile, pour des questions de sécurité, que ces moteurs soient effectivement en position basse en période estivale.

Ils décident, à l'unanimité, de maintenir ce règlement mais proposent de réduire la durée, du 15 juin au 15 septembre.

7- Monsieur MALSACRE fait la remarque que, pour certaines manifestations estivales ayant lieu sur le parking calcaire (côté parking nord), celui-ci est fermé plusieurs jours avant le jour J (ex : fermeture le jeudi pour manifestation le dimanche). Il demande alors que le parking soit accessible jusqu'à la veille.

8- La station carburant distribue du gasoil ainsi que du Sans Plomb 95.

Monsieur BARBIER souligne qu'il serait préférable de proposer du Sans Plomb 98 (au lieu du 95) évitant les pannes de certains moteurs.

Monsieur MOUCLIER s'engage à faire la demande auprès de LECLERC pour voir les possibilités d'un tel changement et à faire une consultation auprès des mécaniciens et des autres ports.

9- Monsieur BITEAU demande avec insistance que le Conseil Portuaire de Printemps soit programmé juste avant le vote du budget par le Conseil Municipal.

Il rappelle que depuis dix ans cela n'a jamais été fait et qu'ainsi le Conseil Portuaire est informé et non pas consulté conformément à ses attributions.

Bien qu'il n'y ait jamais eu de différents importants, il est souhaitable que la forme et l'esprit soient respectés.

Monsieur le Maire acquiesce et demande au Maître de Port d'organiser le prochain Conseil Portuaire quelques jours avant le vote du budget.

10- Monsieur GARENNE souligne que les membres du FIP (Fleuves, Iles et Pertuis) remercient l'ensemble du personnel du port ainsi que la municipalité de l'accueil qui leur a été réservé lors de leur manifestation du 27 août 2015.

11- Monsieur GARENNE précise la présence d'un martin-pêcheur au port de Saint-Denis. Cette espèce de la famille des Alcedinidés est un bon indicateur naturel de la qualité d'un milieu aquatique.



Ses principales caractéristiques sont :

- une livrée brillante et très colorée (bleue sur le dessus, rousse et blanche en dessous),
- un bec long et fin,
- un corps court et trapu,
- une taille approximative de 16 cm et un poids, approximatif lui aussi, de 40 g.

Son bleu étincelant provient des reflets prismatiques de la lumière sur les structures minuscules de ses plumes.

Le Martin-pêcheur d'Europe bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Il est donc interdit de le détruire, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement ou de le naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids, et de détruire, altérer ou dégrader son milieu. Qu'il soit vivant ou mort, il est aussi interdit de le transporter, colporter, de l'utiliser, de le détenir, de le vendre ou de l'acheter.

La séance est levée à 18h15.